

**Zeitschrift:** Domaine public  
**Herausgeber:** Domaine public  
**Band:** 41 (2004)  
**Heft:** 1594

**Artikel:** Formation professionnelle : les entreprises formatrices veulent faire passer les "resquilleurs" à la caisse  
**Autor:** Schwaab, Jean Christophe  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-1019079>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 11.05.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Les entreprises formatrices veulent faire passer les «resquilleurs» à la caisse

**L'encouragement de la formation professionnelle passe par la création obligatoire de fonds alimentés par les entreprises qui n'engagent pas d'apprentis. La bonne volonté de certaines branches ne suffit pas. Même si l'économie revendique sa capacité à trouver seule des solutions à la crise des places d'apprentissage**

La création d'un fonds pour la formation professionnelle alimenté par les entreprises qui ne forment pas d'apprentis était l'un des grands enjeux de la votation sur l'initiative pour des places d'apprentissage (LIPA) du 18 mai 2003 (cf. *DP* n° 1555). La participation aux frais de formation des entreprises qui profitent des efforts de leurs concurrentes sans en assumer les coûts en était l'objectif. Un tel modèle de fonds était connu et utilisé avec succès dans de nombreux cantons (selon des lois cantonales) et métiers («fonds de branche» mis en place par les partenaires sociaux).

## Le système dual à l'agonie?

Selon la *NZZ am Sonntag* du 29.02.04, le système suisse de formation professionnelle, dit système «dual» (formation en entreprises et en écoles professionnelles) est en danger. Le nombre de places d'apprentissage est en baisse constante, de même que le nombre de jeunes qui souhaitent débiter une telle formation. Les milieux politiques et économiques restent, à droite comme à gauche, de farouches défenseurs du système dual, mais ne font selon l'hebdomadaire zurichois rien pour l'améliorer.

Les milieux économiques se sont opposés avec succès à l'initiative en prétendant notamment que les associations professionnelles étaient mieux à même de mettre en place de tels fonds et qu'une solution étatique était superflue. Lors de la révision de la Loi sur la formation professionnelle (LFPr), le législateur a, sous la pression de la votation sur l'initiative, tenu compte des fonds de branche existants, et donné la possibilité au Conseil fédéral de leur conférer une portée obligatoire, à l'instar des conventions collectives de travail (Art. 60 LFPr). Ainsi, le gouvernement peut obliger toutes les entreprises d'une branche (même celles qui ne sont pas membre de l'association professionnelle gérant le fonds) à participer au financement du fonds et donc à soutenir les entreprises formatrices. Pour cela, il faut que qu'au moins 30% des entreprises représentant au moins 30% des employés d'un secteur participent déjà au fonds.

## Un fonds obligatoire

La LFPr révisée à peine entrée en vigueur (le premier janvier 2004), les secteurs économiques qui ont mis en place un tel fonds sont pour la plupart convaincus de son utilité et réclament qu'il soit décrété obligatoire. La première demande, émanant d'*Intérieur-suisse* (association professionnelle des décorateurs d'inté-

rieur, des marchands de meubles et des selliers), a été déposée début décembre 2003.

Une étude de la Conférence suisse des offices de formation professionnelle auprès des dix-neuf secteurs économiques ayant créé un tel fonds montre que la majorité des associations envisagent de demander que la participation à leur fonds de branche soit obligatoire. Selon les entreprises interrogées, cela permettrait non seulement d'augmenter les ressources des entreprises formatrices, mais surtout de faire passer les «resquilleurs» à la caisse, légitimant ainsi la cotisation au fonds.

L'Union suisse des Arts et Métiers (USAM), farouche opposante de l'initiative pour des places d'apprentissage, crie victoire: une solution étatique est inutile, car l'économie est capable d'apporter la solution à la crise des places d'apprentissage (cf. *DP* n° 1584) en créant elle-même ses fonds.

## La solution fédérale

Malheureusement, la bonne volonté de certains secteurs économique ne suffit pas. De trop nombreux métiers n'ont pas de fonds, notamment ceux où le manque de place d'apprentissage est criant (par exemple chez les employés de commerce).

Le succès des fonds de branche ne permettra jamais de couvrir tous les secteurs, laissant de larges lacunes dans

l'encouragement à la formation des apprentis. En outre, les nombreux fonds cantonaux continuent d'exister en parallèle aux fonds de branche, ce qui ne résout pas les inégalités entre les régions. Un fonds national de soutien aux entreprises formatrices, aux conditions identiques dans tous les cantons et toutes les branches, reste la solution adéquate pour palier aux déséquilibres structurels du marché des places d'apprentissage. *jcs*

L'étude citée dans cet article a paru dans les *Actualités de la formation professionnelle* du 19 février 2004 et peut être consultée en allemand sur: [www.bbaktuell.ch/pdf/bba2238.pdf](http://www.bbaktuell.ch/pdf/bba2238.pdf)

## IMPRESSUM

Rédacteur responsable:  
**Jacques Guyaz (jg)**

Rédaction:  
**Marco Danesi (md)**

Ont collaboré à ce numéro:  
**Jean-Daniel Delley (jd)**  
**Alex Dépraz (ad)**  
**Carole Faes (cf)**  
**André Gavillet (ag)**  
**Daniel Rothenbühler**  
**Jean Christophe Schwaab (jcs)**  
**Albert Tille (at)**

Responsable administrative:  
**Anne Caldelari**

Impression:  
**Presses Centrales Lausanne SA**

Administration, rédaction:  
Saint-Pierre 1, cp 2612,  
1002 Lausanne  
Téléphone: 021/312 69 10  
Télécopie: 021/312 80 40  
E-mail: [domaine.public@span.ch](mailto:domaine.public@span.ch)

[www.domainepublic.ch](http://www.domainepublic.ch)